

Potassium hydroxyde 1 mol/L PA
L-B-T-N
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 106 181
Nom commercial	: Potassium hydroxyde 1 mol/L PA
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers pour la santé
- Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : Skin Corr.1A - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- C; R35

Eléments d'étiquetage
Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger


Règlement CE 1907/2006

- Mention d'avertissement

: Danger

- Mention de danger

: H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- Conseils de prudence

- Généraux

: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

- Prévention

: P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

- Intervention

: P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P301+P330+P331+P310+P321 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :
Symbol(s)

: Corrosif.


Phrase(s) R

: R35 : Provoque de graves brûlures.

Phrase(s) S

: S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

: S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

: S27/28 : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou

Potassium hydroxyde 1 mol/L PA
L-B-T-N
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec .
Eau.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Hydroxyde de potassium	: 5 env. %	1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	----	Xn; R22 C; R35 ----- Skin Corr. 1A+ (H314) Acute Tox. 4 (H302)
Eau	: env. 95 %	7732-18-5	-----	-----	----	Non classé. (DSD/DPD) ----- Non classé. (GHS)

SECTION 4. Premiers secours
- Inhalation

: Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.

Faire respirer de l'air frais.

En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

- Contact avec la peau

: Laver abondamment la peau avec de l'eau .

Enlever vêtements et chaussures contaminés.

- Contact avec les yeux

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- Ingestion

: **Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs.**

: **Consulter immédiatement un médecin.**

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie
Règlement CE 1907/2006
Prévention

: **Conserver à l'écart de :**

: Métaux.

Moyens d'extinction

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

Voir également les réactions dangereuses § 10.

Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures spéciales

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Potassium hydroxyde 1 mol/L PA**L-B-T-N****SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions pour l'environnement****Mesures après fuite / épandage**

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 0397).
- Neutraliser les épandages à l'aide d'agents neutralisants tels que de l'acide sulfurique dilué ou un acide faible.
- Rincer/diluer le résidu à l'eau.
- Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage**Précautions lors du maniement et de l'entreposage****Manipulation****Stockage**

- : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- : Porter un vêtement de protection approprié.
- Eviter toute exposition inutile.
- Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- : Après utilisation bien fermer le couvercle.
- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Protection individuelle****- Protection respiratoire****- Protection des mains****- Protection de la peau****- Protection des yeux****- Autres**

- : Eviter toute exposition inutile.
 - : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
 - : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - : Porter un vêtement de protection approprié.
 - : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
 - : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

Contrôle de l'exposition**- France**

- : KOH pur -VLE [mg/m³] : 2

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**Nom chimique**

: Potassium hydroxyde solution.

Etat physique

: Liquide.

Couleur

: Incolore.

Odeur

: Inodore.

pH

: 14

Poids moléculaire

: 56,11

Point de fusion [°C]

: ~ 0

T°d'ébullition initiale [°C]

: ~100

Densité

: (20°C) : ~1

Pression de vapeur [hPa]

: Aucune donnée disponible.

Solubilité dans

: Eau. (20 °C) : soluble (réaction exothermique).

Point d'éclair [°C]

: Non applicable.

Temp. d'autoinflammation [°C]

: Non applicable.

Limites d'explosivité**Limites d'explosivité inférieures [%]**

: Non applicable.

Potassium hydroxyde 1 mol/L PA
L-B-T-N
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Limites d'explosivité supérieures [%] : Non applicable.

Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité
Conditions à éviter

 : Absorbe le dioxyde de carbone et l'humidité de l'air ambiant.
 Contact avec des substances métalliques.

Matières à éviter

 : Composés organiques. (Acide acétique, acétaldéhyde ; acrylonitrile ; acroléine ; anhydride maléique ; 1,2-dichloroéthylène ; trichloroéthylène...).
 Métaux.
 Acides forts.

Réactions dangereuses

 : Ce composé réagit violemment avec les acides (réaction très exothermique).
 Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. (Zn, Al, Sn, Cu, Pb...).
 Réagit avec les sels d'ammonium en libérant de l'ammoniac gazeux.

Produits de décomposition dangereux : Oxyde de sodium.

Polymerisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION 11. Informations toxicologiques
Toxicité aiguë
- Inhalation

 : Peut être nocif par inhalation.
 Vapeurs / poussières / aérosols très corrosifs pour le tractus respiratoire et les membranes muqueuses.

- Cutanée

 : Provoque de graves brûlures.
 Peut être nocif en cas d'absorption cutanée.

- Oculaire

 : Très corrosif pour les yeux.
 Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.
 Un contact direct peut provoquer une lésion de la cornée.

- Ingestion

 : Peut être nocif en cas d'ingestion.
 L'ingestion provoque une corrosion sévère pouvant conduire à une destruction des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
 Hémorragie digestive, perforations gastriques et oesophagiennes, nécrose et acidose métabolique, sténose digestive.
 Les symptômes d'une surexposition comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle et, dans les cas extrêmes, la mort.
 Peut causer un choc circulatoire, des difficultés respiratoires et des convulsions.
 Lorsque la dose ingérée est importante, la surcharge potassique provoque des troubles cardiaques sévères.
 D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]

: Aucune donnée disponible.

Irritation de la peau (lapin)

: Brûlures.

Irritation des yeux (lapin)

: Destruction des tissus oculaires.

Irritation des membranes muqueuses (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique
- Autre

: Aucune donnée disponible.

Effets cancérogènes

: Il demeure un doute concernant le potentiel cancérogène de ce produit. Un complément de recherche est nécessaire. Observer toutes les précautions d'usage et éviter l'exposition.

Effets mutagènes
- E. Coli test

: Les tests mutagéniques sont négatifs.

Autres informations toxicologiques

: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 35.

Potassium hydroxyde 1 mol/L PA
L-B-T-N
SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)
SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Toxique pour la vie aquatique. Effet nocif par modification du pH. Eviter le rejet dans l'environnement.
Persistante et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Procédures d'élimination des déchets	: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name	: UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II
- No ONU	: 1814
- I.D. n° :	: 80

Transport terrestre

- ADR/RID	: Class : 8 Group : II
-----------	---------------------------

Transport par mer

- Code IMO-IMDG	: UN 1814 Hydroxyde de potassium, en solution
- Classe	: 8

Groupe d'emballage

: II

Transport aérien

- ICAO/IATA	: UN 1814 Potassium hydroxide solution
- IATA - Classe ou division	: 8

Groupe d'emballage IATA : II

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Révision nr : 3

Date : 29 / 5 / 2017

Remplace la fiche : 21 / 2 / 2011

Potassium hydroxyde 1 mol/L PA

L-B-T-N

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Jeulin

Règlement CE 1907/2006